



LE MAGAZINE POUR L'INSERTION DES JEUNES DOCTEURS AVEC L'ABG

Elle est chargée de valorisation à l'INRIA

Après une école d'ingénieurs, un DEA et un doctorat, **Laure Aït-Ali** est devenue, en 2007, chargée de valorisation à l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique).

Après une école d'ingénieurs, un DEA et un doctorat, **Laure Aït-Ali** est devenue, en 2007, chargée de valorisation à l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique).

Ne lui parlez pas « d'insertion professionnelle des doctorants », vous risqueriez d'attiser son courroux ! Car l'une des fiertés de Laure Aït-Ali, aujourd'hui chargée de valorisation à l'INRIA-Rocquencourt (78), c'est d'avoir contribué à faire voter, à l'Assemblée nationale, un amendement reconnaissant le caractère professionnel du doctorat. En tant que coordinatrice de la Confédération des jeunes chercheurs (CJC) puis au sein d'une association rennaise de jeunes chercheurs, elle a passé « quatre ans à valoriser le doctorat auprès des industriels, et essayé de faire comprendre que les doctorants ne sont pas des étudiants attardés ».

Engagement

A 30 ans, son métier consiste désormais à détecter dans les équipes de recherche les technologies « transférables », c'est-à-dire pouvant intéresser les industriels. Ensuite, elle doit déterminer la meilleure voie de transfert : partenariats, licensing, ou création de start-up. Car ses années d'engagement associatif ne l'ont pas détournée de la paillasse. Pendant la même période - de novembre 2003 à août 2007 -, Laure Aït-Ali prépare son doctorat au sein de l'IRISA (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires), une unité mixte installée au sein du centre INRIA de Rennes (<http://www.irisa.fr/irisa>).

En 2007, elle repère une offre d'emploi pour

un poste de chargé de valorisation à pourvoir au sein de l'organisme et se renseigne sur le concours... sans trop y croire, car l'INRIA a pour habitude de n'embaucher que des gens expérimentés sur ce type de poste. « Je ne pensais vraiment pas exercer ce métier-là dès le début », confesse-t-elle.

Négociation

Quand Laure arrive sur le site de Rocquencourt, en région parisienne, dans les anciens bâtiments de l'OTAN, le fonctionnement et les instances de l'organisme public ne lui sont pas étrangers. La jeune femme comprend rapidement que la négociation et les relations humaines sont primordiales dans cette fonction qui nécessite de mettre en place une relation de confiance avec les chercheurs.

Un « savoir-être », selon ses mots, dont elle a saisi l'importance à l'INSA Rouen, l'école d'ingénieurs en génie mathématiques, où elle a commencé ses études. À l'époque, elle ne voit pas la recherche comme un débouché. Et, pour valider sa dernière année d'école, elle part à Madrid, suivre des cours de « doctorado » : une révélation ! Elle découvre « des gens passionnés, des profs excellents ». De retour en France, Laure Aït-Ali décide de s'inscrire au DEA de mathématiques à l'ENS Cachan et de devenir enseignante-chercheuse. « Dans la recherche, il manque un aspect managérial et humain, que je retrouvais en encadrant les projets de mes élèves », explique-t-elle.



Crédit photo : Ioana Doklean/AEFC

Expérience

Son doctorat l'a finalement amenée vers d'autres horizons. Il lui a surtout beaucoup apporté : une expérience professionnelle et technique pointue, des notions sur le « marché ». Laure Aït-Ali souligne que chaque jour « le thésard apprend à positionner son résultat dans l'existant ». « Il le fait dans des termes techniques, mais ce n'est ni plus ni moins du marketing », martèle-t-elle.

Autre avantage non négligeable de la thèse pour exercer son métier, celui de connaître les docteurs, « et savoir comment ça fonctionne » plaisante-t-elle. Ses engagements passés l'aident aussi. Mener de front des activités de recherche et d'enseignement ainsi qu'un investissement associatif fort ont développé chez elle un grand sens de l'organisation. Pour les autres compétences indispensables (propriété intellectuelle, entrepreneuriat...), pas de panique ! Elle fait confiance à la formation continue.

Avec son statut de fonctionnaire, elle gagne deux fois moins que si elle était ingénieur : 30 000 euros par an au lieu de 60 000, estime-t-elle. Mais les enjeux sont importants : « J'emmène la recherche publique vers les industriels ». Ce qui n'écarte pas la possibilité de basculer dans le privé pour accompagner des PME dans l'innovation. « Plus tard », assure-t-elle. C'est peut-être là sa prochaine bataille.

Parcours • Laure Aït-Ali

- 2003 – 2006 : Doctorat en traitement du signal de l'Université de Rennes 1 – Rennes [Analyse d'images médicales]
- 2002 – 2003 : DEA Mathématique/Vision/Apprentissage, ENS Cachan – Paris [Mention Bien]
- 1997 – 2002 : Ingénieur INSA Génie Mathématique – Rouen dont un an à Madrid, Espagne [Mathématiques, statistiques, traitement des images, algorithmique]

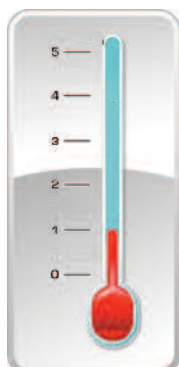


5 manières de valoriser vos recherches dans le privé



La France dispose d'un des dispositifs « les plus avantageux au monde » en matière d'intéressement des inventeurs à

la valorisation de leurs travaux. C'est l'avis de Christophe Haunold, vice-président du réseau Curie et responsable de la valorisation de l'INP Toulouse. Il présente les différents niveaux de cet intéressement, du plus léger au plus engagé dans une entreprise.



...❖ **Niveau 1 : Concéder des droits d'exploitation... et toucher des primes**

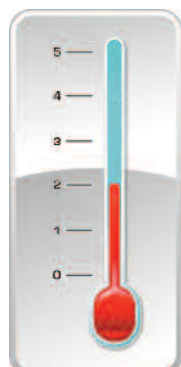
La majorité des inventeurs du public décident de déposer des brevets et de concéder des licences aux entreprises intéressées. Ils ont tout à y gagner!

Une prime forfaitaire de 3 000 euros est prévue pour tout dépôt de demande de brevet : 20 % de cette somme

sont payables dans l'année qui suit la demande, c'est-à-dire avant même toute exploitation ; le solde de 80 % est versé à la signature d'un contrat d'exploitation. Malheureusement cette disposition légale n'est pas appliquée par tous les établissements.

Un deuxième type de retour financier intervient lorsqu'il y a exploitation d'un brevet ou d'autres résultats valorisables. La moitié des "bénéfices" (après déduction des frais engagés par l'établissement) revient alors aux inventeurs, jusqu'à un seuil de l'ordre de 66 000 euros. Au-delà de cette somme, les inventeurs perçoivent 25 % des bénéfices.

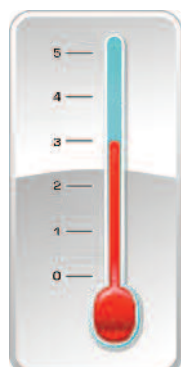
Qui est concerné ? Toute invention brevetable, logiciel, certificat d'obtention végétale, et plus largement tout résultat qui peut être transféré. La liste de ceux qui peuvent y prétendre est longue : fonctionnaires et agents non titulaires (contractuels), y compris des doctorants (recrutés par les Saic), les enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens (ITA).



...❖ **Niveau 2 : Devenir consultant pour une entreprise**

Le degré d'engagement le plus faible dans une entreprise est la « consultance » ponctuelle, rebaptisée « concours scientifique » quand elle est exercée de manière suivie et plus intense. Les fonctionnaires peuvent ainsi conseiller une entreprise qui assure la valorisation des

travaux de recherche qu'ils ont réalisés. Les conditions de ce concours scientifique sont définies par une convention passée entre l'entreprise, l'organisme de recherche, l'université ou l'établissement dont dépend le chercheur.

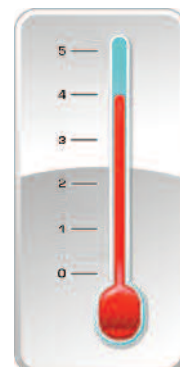


...❖ **Niveau 3 : Participer au conseil d'administration**

Les fonctionnaires peuvent être membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance d'une société anonyme, afin de favoriser la diffusion des résultats de la recherche publique. Dans ce cas, leur participation dans le capital ne peut excéder 20 %, ni

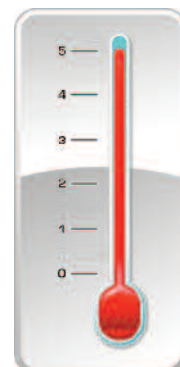
donner droit à plus de 20 % des droits de vote.

L'autorisation est délivrée par l'organisme ou l'université dont dépend le chercheur. Celui-ci ne peut participer ni à l'élaboration ni à la passation des contrats et conventions conclus entre l'entreprise et le service public de la recherche.



...❖ **Niveau 4 : Prendre des parts dans l'entreprise**

S'il veut aller plus loin, le chercheur peut prendre des parts dans l'entreprise qui valorise ses travaux. Sa prise de participation en capital est limitée à 49 % depuis 2006, contre 15 % auparavant.



...❖ **Niveau 5 : Intégrer l'entreprise**

Les fonctionnaires peuvent participer en tant qu'associé ou dirigeant à la création d'une entreprise assurant la valorisation des travaux de recherche qu'ils ont réalisés. Un contrat est alors conclu entre l'organisme de rattachement du chercheur et l'entreprise.

Une autorisation doit être demandée préala-

blement à la négociation de ce contrat et avant l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés. Elle est accordée par l'établissement dont dépend le chercheur, après avis de la Commission nationale de déontologie des fonctionnaires

(<http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique97.html>).

Apprentissage et doctorat incompatibles ?

L'initiative semblait originale, elle a pourtant déclenché des discussions parmi les jeunes chercheurs. Plusieurs universités, dont celles de Versailles-Saint-Quentin et Cergy-Pontoise, projettent de créer un « doctorat en apprentissage ». L'objectif est de rapprocher les futurs docteurs de l'entreprise. « Le doctorat sous contrat en apprentissage concerne toutes les disciplines mais vise plus particulièrement à créer de nouveaux débouchés pour les docteurs en lettres et sciences humaines dont la situation est devenue difficile en raison de la rareté des postes de doctorants contractuels publics comme des postes en recherche », explique Françoise Moulin Civil, présidente de l'université de Cergy-Pontoise. « La philosophie de ce doctorat reste inchangée par rapport au modèle traditionnel puisqu'il se fonde sur les exigences scientifiques de tout doctorat ». Quant à la mission en entreprise, « elle aura un lien avec la thèse et fera appel à des méthodes ou approches propres à la recherche ».



Europe : des bourses pour les jeunes chercheurs les plus prometteurs

L'ERC (Conseil européen de la recherche) a publié au cœur de l'été l'appel à projets pour les bourses "jeunes chercheurs" (starting grants). Il est doté d'un budget de 528 millions d'euros. La date limite pour déposer la candidature est en octobre 2009 pour les chercheurs en sciences physiques et en ingénierie, en novembre 2009 pour les chercheurs en sciences de la vie, et en décembre 2009 pour les chercheurs en sciences sociales et humaines. Le précédent appel "jeunes chercheurs", lancé en juillet 2008 et fermé en décembre 2008, affichait un budget de 296 millions d'euros. L'ERC a reçu 2 503 candidatures : 927 en sciences de la vie, 464 en sciences sociales et humaines, et 1 112 en sciences physiques et en ingénierie.

<http://erc.europa.eu/index.cfm?fuseaction=page.display&topicID=67>

Brèves

- Ronan Stéphan, actuel président de l'université de technologie de Compiègne (UTC) a succédé depuis le 1^{er} septembre, à Gilles Bloch, à la tête de la direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Le CEA, le CNRS et l'IFP ont créé une *Alliance nationale de coordination* de la recherche pour l'énergie, cet été. Baptisée *Ancre* elle a pour modèle l'alliance constituée il y a quelques mois dans les sciences du vivant. Son rôle : mieux coordonner les recherches sur l'énergie menées par les divers organismes publics nationaux.
- Dans le cadre de son université d'été 2009, le Medef a organisé un nouvel espace dénommé Espace Business Innovation avec pour thème directeur la dynamique de l'innovation entre grandes entreprises et PME. L'ABG y a participé au même titre que l'ANRT ou le Comité Richelieu.

Agenda

Forum. Jeudi 15 octobre 2009, les Echos organisent leur 8^{ème} Forum annuel, *Economie Recherche Innovation*, Salons Hoche, à Paris. L'occasion de faire le point sur l'évolution des pratiques de management de l'innovation, les différents axes de coopération public-privé et le financement de la R&D des entreprises. Partenaires : Alcatel-Lucent, Orange, ACIES, SUEZ Environnement, l'INRIA, l'ANRT, OSEO et l'ABG.

En savoir plus :
www.lesechos-conferences.fr/co/catalogue/forum-economie-recherche-innovation/programme.html?code=ABG&xtor=ADI-3144

Innovation fair. Trois organismes grenoblois - Gravit, Grain et Pétale (1) - spécialisés dans le développement de technologies innovantes, présenteront leurs meilleurs projets les 22 et 23 octobre 2009. Lors de la Grenoble innovation fair, 70 technologies seront mises en avant pour séduire les industriels.

En savoir plus :
www.grenoble-innovation-fair.com/

Europe. Deux ans après la publication du Livre vert et la consultation qui a suivi, la direction générale Recherche de la Commission européenne organise, du 21 au 23 octobre 2009 à Bruxelles, une conférence ERA 2009 pour faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation de l'Espace européen de la recherche. Elle abordera notamment les questions liées à la carrière des chercheurs.

En savoir plus :
http://ec.europa.eu/research/conferences/2009/era2009/index_en.htm

Magazine réalisé par Verbatim Communication – Groupe AEF, en partenariat avec l'Association Bernard Gregory et le soutien du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi - Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services. • Il a été conçu par l'équipe Recherche et Innovation de l'AEF : Sabrina Dourlens - sabrina.dourlens@aef.info ; Théo Haberbusch theo.haberbusch@aef.info ; Ioana Doklean : ioana.doklean@aef.info • Chef de projet : Amandine Bebi - amandine.bebi@verbatim-communication.fr • Maquette : Bruno Bayol - Photos : DR